

DELIBERATION EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

.../08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/72

Objet de la délibération

Intégration d'un logement communal au parc de logement de la Gendarmerie.

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé : M. Bernard DELEPINE :

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan,

Considérant la vacance actuelle du logement communal situé 2, Route de Margaux suite au départ de son dernier occupant ;

Considérant le besoin en logement exprimé par la Direction Régionale des Affaires immobilières de la Gendarmerie pour la Zone de Défense Sud-Ouest,

Considérant que les critères exigés pour l'intégration d'un logement dans le parc des Affaires Immobilières de la Gendarmerie sont vérifiés à savoir :

- se situer à 15 min maximum de la brigade,
- ne pas disposer de trop de terrain de préférence,
- être en bon état

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition ce logement à compter du 1^{er} octobre 2020 et d'effectuer toutes les démarches en découlant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- De mettre le logement communal situé 02 Route de margaux à la disposition du parc Immobilier de la Gendarmerie pour la zone Sud-Ouest.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférant ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

P. BAUDIN

